

A man with a beard and a red checkered shirt is balancing a tall stack of papers on his head. He has a look of intense concentration or stress, with wide eyes and a furrowed brow. His right hand is raised, holding a pen. The background is dark and out of focus.

**MES CONTRATS
LES FONDAMENTAUX
POUR MIEUX
NÉGOCIER**

Nous allons voir ensemble

Partie 01 - L'Adami Quoi ? Comment ?

Partie 02 - Vos contrats

Partie 03 - Vos questions ... nos réponses

Durée : 45mn



Cet atelier n'est pas enregistré, il ne sera donc pas disponible en replay

01

L'Adami

Quoi ?

Comment ?

L'Adami, près de 70 ans d'histoire



1955

Chenonceau, la genèse

« Au temps des dames de Chenonceau »
comme un début de conte de fée !

Un spectacle son et lumière enregistré
sans l'accord des artistes... un disque qui
se vend comme des petits pains.
3 artistes se mobilisent et obtiennent le
droit de percevoir une partie des recettes.

L'Adami est née !



1961

La reconnaissance internationale

Les droits dus aux artistes
interprètes sont reconnus
par la signature
de la convention de Rome.



On légifère... enfin !

La France reconnaît les droits
des artistes-interprètes. C'est
la naissance de la copie privée
et de la rémunération équitable
dont la gestion est confiée
à l'Adami.

1985



Allongement de la durée des droits

Grâce à la mobilisation
des artistes-interprètes, l'Europe
passe de 50 à 70 ans la durée
de protection de leurs droits
dans le domaine musical.

2011



1993

Les rémunérations s'internationalisent

1^{er} accord signé avec le Japon.
Depuis l'Adami signe
régulièrement des accords
avec des organismes
étrangers.



On continue d'écrire l'histoire

pour défendre et renforcer
vos rémunérations et vos
droits.

Demain

2022

Des rémunérations pour le streaming

L'Adami négocie et signe l'accord
qui encadre les rémunérations des
artistes de la musique sur internet.



01 Les droits d'auteur

Protègent une œuvre de l'esprit



Dramaturges,
scénaristes,
réalisateurs



Chorégraphes



Auteurs, éditeurs,
compositeurs
de musique

Comment ça marche ?

01. L'auteur crée **une œuvre**
02. Il la protège auprès de sa société
03. L'œuvre est exploitée
04. L'auteur peut **toucher des droits**

Vos droits !

02 Les droits voisins

Rémunèrent l'utilisation du travail des artistes-interprètes.
Ils sont gérés par l'Adami.



Artistes
interprètes



Producteurs



Comment ça marche ?

01. L'artiste interprète une oeuvre
02. L'interprétation est enregistrée
03. L'enregistrement est diffusé et/ou vendu
04. L'artiste peut toucher des rémunérations



Et mon droit à l'image ?

Cela n'a rien à voir, il ne concerne pas une œuvre ou son interprétation.
Il s'applique au respect de votre image et ne rentre pas dans le champ de l'Adami.

Nos missions

Renforcer vos droits



défendre et promouvoir les droits et les rémunérations des artistes-interprètes et faire évoluer le cadre légal



Payer vos rémunérations



pour la diffusion et l'exploitation de votre travail selon :

- rémunération pour copie privée
- rémunération équitable
- les droits exclusifs
- les rémunérations internationales*

*dès lors que vous nous avez confié mandat

Financer* vos projets



- vos projets artistiques
- l'accompagnement de votre carrière (formation, aide à la reconversion etc...)
- en cas de coup dur (aide sociale)

*ces aides sont soumises à conditions, rendez-vous sur adami.fr ou posez vos questions à nos chargés directement depuis la messagerie de votre espace personnel

02

Vos
contrats

Les fondamentaux

01



Ne jamais travailler sans contrat

même si l'interlocuteur est un membre de la famille ou un ami proche.

02



Lire son contrat et comprendre les clauses

Un contrat n'est jamais figé. Vous pouvez discuter, modifier, supprimer ou négocier une clause si besoin.



Bien définir la prestation

objet du contrat
par exemple être engagé pour l'enregistrement d'un ou plusieurs albums/titres, pour jouer dans un film, série...



Être rémunéré

pour sa prestation selon les minimums légaux prévus par les conventions collectives du secteur concerné par la prestation : phonographique, cinéma, audiovisuel...

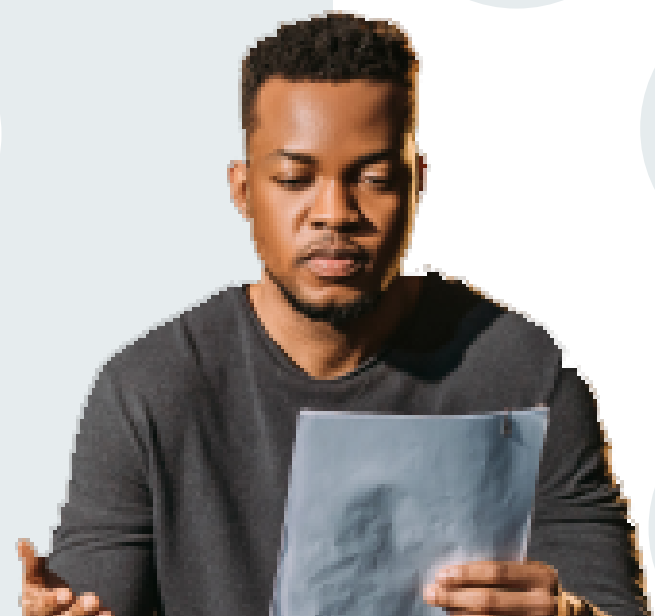
03



A défaut d'un accord, vous êtes en droit de ne pas signer !

04

8 **Clauses obligatoires** d'un contrat d'artiste



01

Identité des parties

- Artiste - Pseudonyme - Groupe
- Parents ou représentants légaux
- Manager - Agent artistique - Producteur

02

Objet de la prestation

- Rôle pour un contrat audiovisuel
- Enregistrement d'un titre/ album

03

Durée du contrat

Nombre de jours d'enregistrement, de tournage, de répétitions

04

La convention collective applicable

Elle devra obligatoirement être citée dans votre contrat et dépendra de votre fonction

08

Cession de droits

- Durée
- Territoires

07

Redevances par type d'exploitation

Ex: une rémunération pour la captation, un vidéo clip ...

06

Différentes exploitations

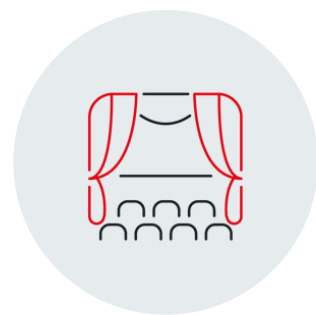
- Enregistrement d'un album : LP : CD/ Streaming
- Concert avec ou sans captation
- Enregistrement d'une série / film + 1ère diffusion

05

Rémunération de la prestation

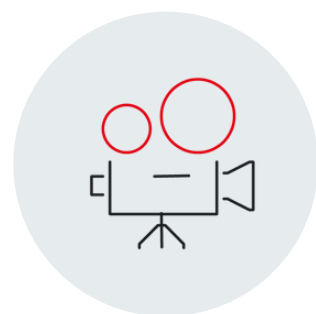
Rémunération pour l'enregistrement ou le tournage

Les conventions collectives



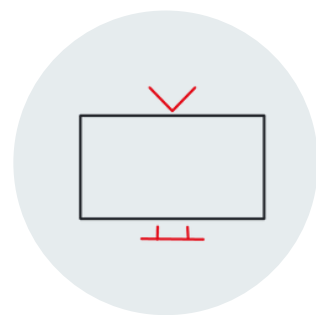
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle

Rémunération des répétitions, des représentations, rémunérations selon le type de spectacles, rémunération spécifique pour la captation



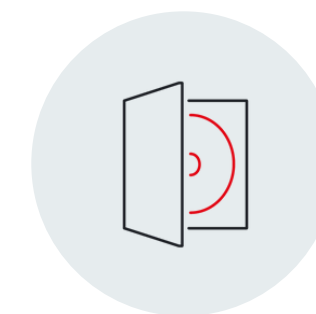
Convention collective de la production cinématographique

Rémunération selon le type d'œuvres (long métrage ou court métrage)



Convention collective nationale des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision

Rémunération selon le type d'émissions et d'artistes



Convention collective nationale de l'édition phonographique

Distinction selon la catégorie d'artistes (principaux/ non principaux)



Retrouvez toutes les infos dans les
fiches pratiques : menu informations
de votre compte en ligne

Redevances

par type d'exploitation

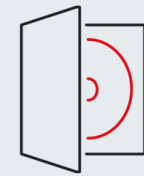
c'est le % que l'artiste va toucher sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'enregistrement.

A chaque exploitation est associée une rémunération :

- pour un support physique,
- pour un support dématérialisé,
- pour le merchandising,
- pour des sonneries téléphoniques
-

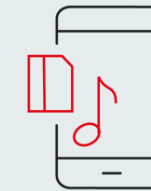
%

Assiettes de calcul



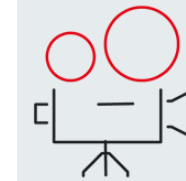
ventes physiques

Nombre de disques
vendus au prix de gros
hors taxe - PGHT



streaming

Somme des "recettes
nettes encaissées"
par le label



musiques de film

Somme des "recettes
encaissées" par le
label.

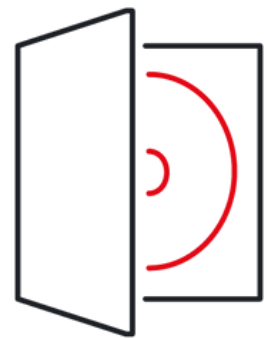
Abattements

Pour compenser des modes d'exploitations qui engendrent des frais plus important, le producteur se "dédommage".

Ex : supports et formats d'exploitation, politique commerciale, mode de promotion, conditionnement.

TOUT EST NEGOCIABLE

A titre indicatif, ce qu'il se pratique :



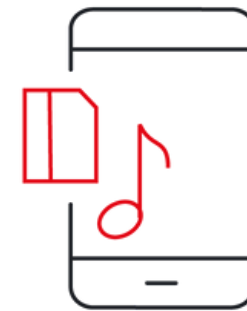
ventes physiques

En contrat d'artiste :

L'artiste perçoit entre **5% et 15%** du PGHT

En contrat de licence :

L'artiste perçoit entre **20% et 30%** des royalties



Distribution en ligne

La plateforme s'attribue en moyenne **35%** des recettes

Si vous êtes engagé par un producteur :

Le producteur vous reverse un **% négocié ensemble** des recettes générées

Si vous êtes indépendant :

Vous devez passer par un agrégateur qui s'attribue en moyenne **10% à 20%** des recettes

Contrat d'engagement

LA BASE



A charge du producteur :
- production
- rémunération de l'artiste

La nature et la durée doivent être explicitement définies

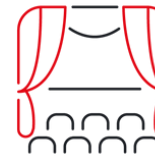
LA REMUNERATION



Rémunération de l'artiste pour la prestation = cachet
+ Rémunération complémentaire pour toute nouvelle exploitation



artiste ↔ producteur



Spectacle vivant
Audiovisuel

CLAUSES OBLIGATOIRES

Une rémunération par mode d'exploitation

Le contrat doit prévoir une rémunération distincte pour chacun de ces modes d'exploitation.
Ex : télévision, DVD ou autre support

Droits cédés selon les territoires

Vous autorisez le producteur à exploiter votre prestation enregistrée à l'international. Cette cession donne lieu à rémunération versée par le producteur.



Contrat d'enregistrement

LA BASE



A charge du producteur :

- fabrication
- promotion
- distribution
- frais d'enregistrement

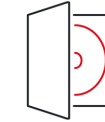
LA REMUNERATION



Rémunération de l'artiste : en fonction du temps d'enregistrement et / ou Rémunération complémentaire en % des ventes



artiste ↔ producteur



titre, album...

CLAUSES OBLIGATOIRES

L'exclusivité

- **avec exclusivité** : la durée de l'exclusivité doit être renseignée
- **sans exclusivité** : vous avez la possibilité de travailler avec un autre producteur

Nombre d'album ou titres

concerné par le contrat doit être précisé



Contrat de licence



titre, album...



A charge du producteur :

- production
- rémunération des artistes

A charge de l'éditeur

- fabrication
- promotion
- distribution



Le producteur perçoit un % sur les ventes sous forme de royalties/redevances.

Contrat de distribution



titre, album...



A charge du producteur

- fabrication
- promotion
- rémunération des artistes

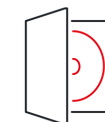
A charge du distributeur

- commercialisation



La société de production reçoit un % sur les ventes.

Contrat de coproduction



titre, album...



Les parties participent en commun à la

- fabrication
- réalisation
- exploitation
- financement d'une œuvre



Les parties sont copropriétaires et coresponsables des recettes et des pertes à hauteur de leurs apports.

Dernières recommandations

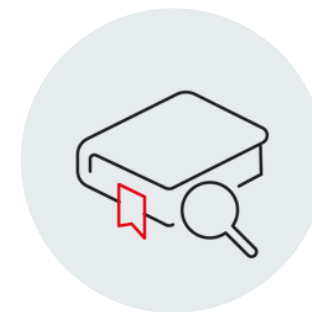


Modifier vos clauses

Vous pouvez ajouter ou supprimer certains éléments dans un contrat sous réserve de négociations avec votre producteur.

Exemple :

- vous pouvez refuser que le contrat d'enregistrement soit prévu pour trois albums et préférer qu'il soit conclu pour un album.
- vous pouvez refuser une clause d'option



Modèles de contrat

Attention aux modèles de contrats trouvés sur internet. Ils ne sont pas toujours à jour ni adaptés à votre situation.

Nos juristes spécialisés



Dans le cadre de votre activité d'artiste-interprète, nous mettons à votre disposition une assistance juridique. Ce service est **réservé** et **offert** aux **artistes associés** de l'Adami.

01 vous éclairent



sur vos problématiques et **les solutions** à y apporter

02 vous accompagnent



pour vérifier vos contrats **avant, pendant** et **après** leurs signatures



pour comprendre vos droits

03 vous conseillent pour **mieux négocier** avec vos partenaires

Devenir artiste associé Pour quoi faire ?

Vous avez participé à l'enregistrement d'un film, d'une série ou d'un titre musical ? Profitez de tous nos services et avantages en devenant artiste associé !

01



Percevoir

mes rémunérations
de l'international

15€

l'adhésion

montant forfaitaire
et unique

100%

en ligne

simple et rapide !

05



Participer

à la vie de l'Adami
et défendre
les droits des
artistes-interprètes



Faites partie de la communauté des artistes

02



Financer

mes projets

04



M'informer

sur mon métier
et mes droits

03



Bénéficier d'une
**assistance
juridique**



Faites votre demande
d'admission
sur adami.fr



Pour plus d'infos,
rendez-vous sur
notre chaîne Youtube

03

Vos questions...
nos réponses

Pouvez-vous me dire si le minimum légal est respecté dans mon contrat ?

Exemple pour un contrat d'engagement :

=> se référer à la convention collective de la production cinématographique

* selon l'avenant du 20 décembre 2021

01 Pour un long métrage

Cachet minimum*

- pour un engagement à la journée **412,08 €**
- pour un engagement à la semaine de 5 jours **1 248,87 €**
- pour un engagement à la semaine de 6 jours **1 548,03 €**

02 Pour un court métrage

Cachet minimum*

- pour un engagement à la journée **147,28 €**
- pour un engagement à la semaine de 5 jours **552,39 €**
- pour un engagement à la semaine de 6 jours **662,78 €**

Pourquoi ma musique est-elle diffusée sur toutes les plateformes et je ne perçois pas de rémunération ?

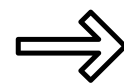
Cession de droits :

avez-vous autorisé le producteur à exploiter l'enregistrement sur les plateformes ?

↓
non

↓
**négochiez
avec le
producteur**

↓
oui



vérifiez :

1

- la durée de la cession de droits
- l'étendue de la cession de droits
- les territoires cédés

2

la redevance due par le producteur en contrepartie de la cession des droits selon le pourcentage négocié - voir diapo sur les abattements

Qu'est-ce qui se passe si je ne récupère pas les avances versées par le producteur ?

Les avances sur redevances sont

1

~~obligatoires~~



fréquentes chez les majors

2

récupérables par le producteur sur l'ensemble des redevances dues à l'artiste pendant toute la durée de l'exploitation

3

ni des salaires

ni remboursables

Votre avis est précieux !

Merci de prendre (juste) 1mn pour répondre à
notre enquête de satisfaction !



**Contacter le service
de la relation artistes**



Par téléphone

01 44 63 10 00

du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h30



Via la messagerie

compte.adami.fr

quand vous voulez, nous vous
répondrons sous 48h ouvrés



**Merci pour votre
attention**

